



Amicale des Anciens Internés
Politiques et Résistants du
camp de concentration du
Vernet d'Ariège

Lettre d'information spéciale camp de concentration Octobre 2013

Pour une vision juste de l'Histoire
du camp de concentration français
du Vernet d'Ariège

L'Amicale des Anciens Internés Politiques et Résistants du camp de concentration du Vernet d'Ariège s'est fixé une ligne de conduite : défendre la vérité sur l'Histoire du camp de concentration du Vernet d'Ariège

ge & elle n'y dérogera pas. Nous sommes en recherche permanente sur les faits survenus entre 1939 & 1944 dans ce camp de concentration français. Nous avons donc des contacts avec les anciens internés survivants, leurs familles, des chercheurs, des étudiants, des archivistes, des artistes, toutes personnes

qui désirent œuvrer pour une meilleure connaissance historique de cette période. Notre travail est donc en évolution perpétuelle et nous mettons à jour chaque fois que cela est nécessaire nos connaissances pour ensuite les diffuser.

Récemment nous avons fait le constat que l'expression



« camp de concentration » n'était pas reconnue dans certains milieux car elle renvoyait une image négative, & qu'un glissement sémantique s'opérait via une appellation édulcorante « camp d'internement » à la place. Autant laisser les camps de concentration aux nazis et donc ne pas risquer la moindre assimilation.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette édulcoration de l'Histoire. L'étude de cette période sombre doit être traitée sérieusement en s'appuyant sur des documents d'archives, des témoignages de personnes ayant vécu à ce moment, des écrits contemporains de cette période et des dessins, peintures, gravures ou sculptures réalisés pendant ou après l'internement des artistes. C'est ce que nous faisons régulièrement à travers nos manifestations, expositions ou conférences que nous proposons au public.

Voici donc un historique mémorial de ce camp spécialisé dans l'internement administratif des « étrangers indésirables » .

De février 1939 au 30 juin 1944, des hommes étrangers ont été internés dans un camp de concentration sur la commune du Vernet d'Ariège. Ils ont été victimes d'une mesure d'internement administratif, c'est-à-dire qu'ils ont été emprisonnés de façon arbitraire sans avoir été jugés et donc dans l'impossibilité de présenter un recours, coupés de leurs familles et de leurs proches, isolés de toutes et tous. Leur horizon se limitait à des rangées de barbelés qui encerclaient le camp.

Ce camp était bien un camp de concentration comme vous l'avez vu, en première page, sur le dessin de Constantin Sikatchinsky, peintre d'origine russe interné au camp le 12 octobre 1939 en provenance du camp de concentration de Roland Garros. Sa fiche individuelle mentionne qu'il était un « suspect politique ». Il a été remis aux autorités allemandes le 4 juin 1941. Nous ne savons pas ce qui lui est arrivé par la suite.

D'aucuns essaient d'édulcorer cette Histoire de France

qui n'est pas glorieuse pour la patrie des Droits de l'Homme et du Citoyen. Pourtant les faits sont là, les écrits aussi, ils sont indéniables. Ces camps de concentration ont été créés sous la Troisième République en 1938. C'est une circulaire du ministre de l'Intérieur Albert Sarraut en date du 14 avril 1938 et adressée à Messieurs les Préfets qui précise qu'il est nécessaire de déceler parmi la population étrangère du pays « [...] *les individualités dont les agissements sont de nature à troubler, sous une forme ou sous une autre, la tranquillité et la sécurité publiques [...] dans un souci de défense nationale et de protection* ». Pour le ministre de l'Intérieur, il s'agit d' « [...] *une action méthodique, énergique et prompte en vue de débarrasser notre pays des éléments indésirables trop nombreux qui y circulent y agissent au mépris des lois et des règlements ou qui interviennent, de façon inadmissible, dans des querelles ou dans des conflits politiques ou sociaux qui ne regardent que nous.* » et à partir du décret du 12 novembre

1938 l'internement administratif est possible, sans passer par les procédures policières et judiciaires habituelles. *« Il est de ces étrangers qui, en raison de leurs antécédents judiciaires ou de leur activité dangereuse pour la sécurité nationale, ne peuvent, sans péril pour l'ordre public, jouir de cette liberté encore trop grande que leur conserve l'assignation à résidence. Aussi est-il apparu indispensable de diriger cette catégorie d'étrangers vers des centres spéciaux où elle fera l'objet de la surveillance permanente que justifient leurs infractions répétées aux règles de l'hospitalité. »*

La France étant alors traversée par une vague xénophobe, le gouvernement Daladier a cherché & trouvé des boucs-émissaires : les « indésirables étrangers ».

Constat général quant à la dénomination :

En 1939, les internés et l'administration de l'époque le nomment ainsi : il est facile de le vérifier en lisant ou en écoutant des témoignages d'anciens

internés, en admirant leurs dessins réalisés dans le camp et/ou en consultant des documents d'archives aux archives départementales de Foix, 500 mètres linéaires sur le camp du Vernet.

Constat sémantique :

Juillet 1939, 15 000 internés sur les 50 hectares du camp, chiffre quasi identique à celui de la population de la ville de Pamiers située à 10 km du Vernet d'Ariège de nos jours. Une différence de taille quand même, Pamiers, ville la plus peuplée d'Ariège, s'étend sur quelques 5 000 hectares. La sémantique est dans ce cas claire comme de l'eau de roche. Concentration est ici dans toute son acception.

Le 3 septembre 1939, la France déclare la guerre à l'Allemagne. À partir de cette date le camp de concentration du Vernet d'Ariège sera un lieu de détention pour tous les hommes étrangers présents sur notre territoire. Notamment tous les allemands qui avaient fui Hitler. Il aurait été plus judicieux de s'informer auprès de ces pre-

miers opposants au régime du III^e Reich.

Constat quant à la volonté officielle confirmant cet usage :

Nous le devons au plus grand spécialiste des camps de l'époque, puisqu'il en a usé et abusé, je veux parler de Philippe Pétain, président du Conseil, **premier fasciste de France.**

En date du 10 JANVIER 1941, le ministre de l'Intérieur du gouvernement de Vichy, a adressé une circulaire aux préfets de la « Zone libre », recommandant l'abandon de la dénomination *CAMPS DE CONCENTRATION*, au profit de *CAMPS D'INTERNEMENT*, sauf pour trois lieux : le camp du Vernet d'Ariège, le camp de Rieucros (en Lozère) et la prison de la Petite Roquette à Paris.

Pourquoi ce changement de dénomination ? Parce que déjà à cette époque, début 1941 (soit un an et demi avant les déportations de juifs depuis la France vers le Reich... avant que ne commencent à fonctionner les « usines de mort » du Reich) les camps de concentration français ont mauvaise pres-



Adhésion

23.00 €

Siège social : Mairie 09700 Le Vernet d'Ariège / CCP 2 344 62 S Toulouse

www.campduvernet.eu / amicale@campduvernet.eu

se à l'étranger.

Des documents d'archives, émis en juin 1940, avant l'accession de Pétain au pouvoir, indiquent que des dénonciations des camps de concentration français et des demandes d'intervention ont été adressées aux autorités américaines et mexicaines, au Vatican, à des associations humanitaires... Des témoignages émanant d'*internés* (prisonniers !) sont publiés en Suisse, Grande Bretagne, USA...

D'autres documents d'archives, émis par la police de Vichy en août 1940, font état de lettres adressées par la direction en France du *Movimiento Libertario Español* (MLE) à un correspondant new yorkais, afin de dénoncer la brutalité qui sévit dans les camps de concentration français. Est particulièrement épinglé le camp d'Argelès-sur-Mer ; à la suite de protestations en juillet 1940 contre des bastonnades, commence une série de rapatriements **collectifs forcés** vers l'Espagne.

Il n'est pas dans l'intérêt

du gouvernement de Vichy que l'opinion publique internationale se mobilise contre lui, spécialement l'opinion publique aux USA (en janvier 1941, les USA ne sont pas entrés dans la guerre). C'est dans ce contexte qu'est décidée officiellement la réduction de l'usage de *camps de concentration*.

Néanmoins, elle apparaît encore en 1944 dans les entêtes de certains documents émanant de l'*Inspection générale des camps de concentration*.

Constat historique :

À partir du 9 juin 1944, le camp de concentration du Vernet d'Ariège passe sous l'autorité des nazis, cela en fait donc un camp du III^e REICH pour cette période. Ce sera le seul camp repris par les nazis qui après le débarquement du 6 juin ne font plus confiance à l'administration française pour diriger ce camp particulier.

Ce n'est que justice que d'appeler ce camp de concentration français par son nom historiquement établi. Ayons ce

courage, ne faiblissons pas, ne serait-ce que par respect pour nos pères et frères qui ont connu l'enfer dans ce camp de concentration du Vernet d'Ariège où l'espoir a subsisté souvent grâce à la vue sur les Pyrénées, symbole de liberté, si proches mais hélas inaccessibles.

Tous ont souffert, tous ont résisté, certains jusqu'à leur dernier souffle, derrière les barbelés où ils étaient

« **concentrés** ».

Rappelons-nous la phrase de Camus :

" *Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur du monde.* "